



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

GRIS GROUP

2 juillet 2025

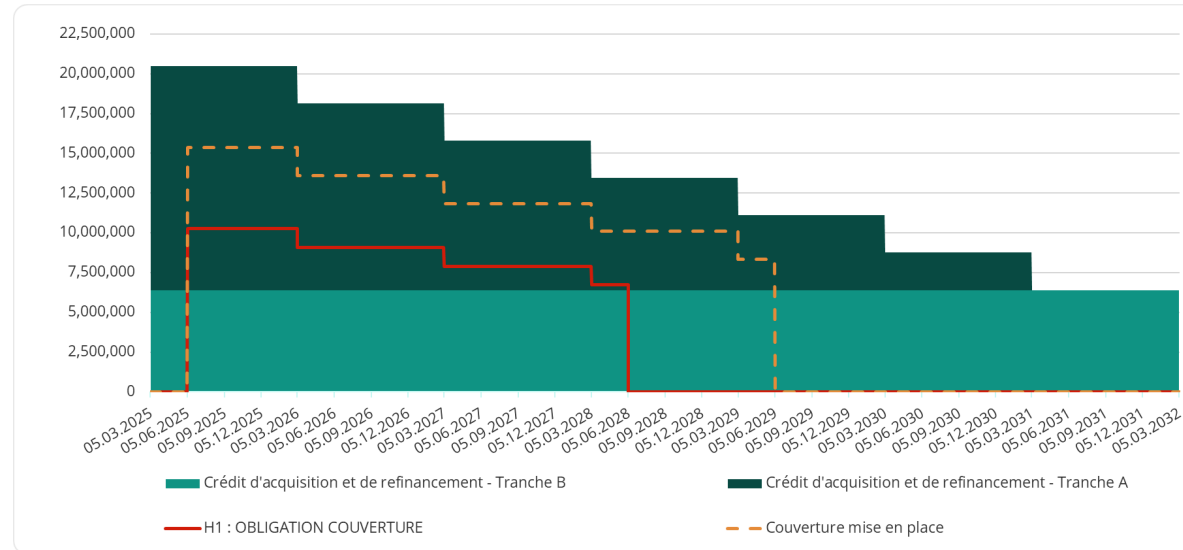


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE GRIS GROUP



- **Stratégie de couverture mise en place** : H5 Cap 2% – 75% du 05.06.2025 au 05.06.2029
- **Banque de couverture** : Société Générale
- **Prime lissée de la couverture** : 0.3460%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 172'545 €



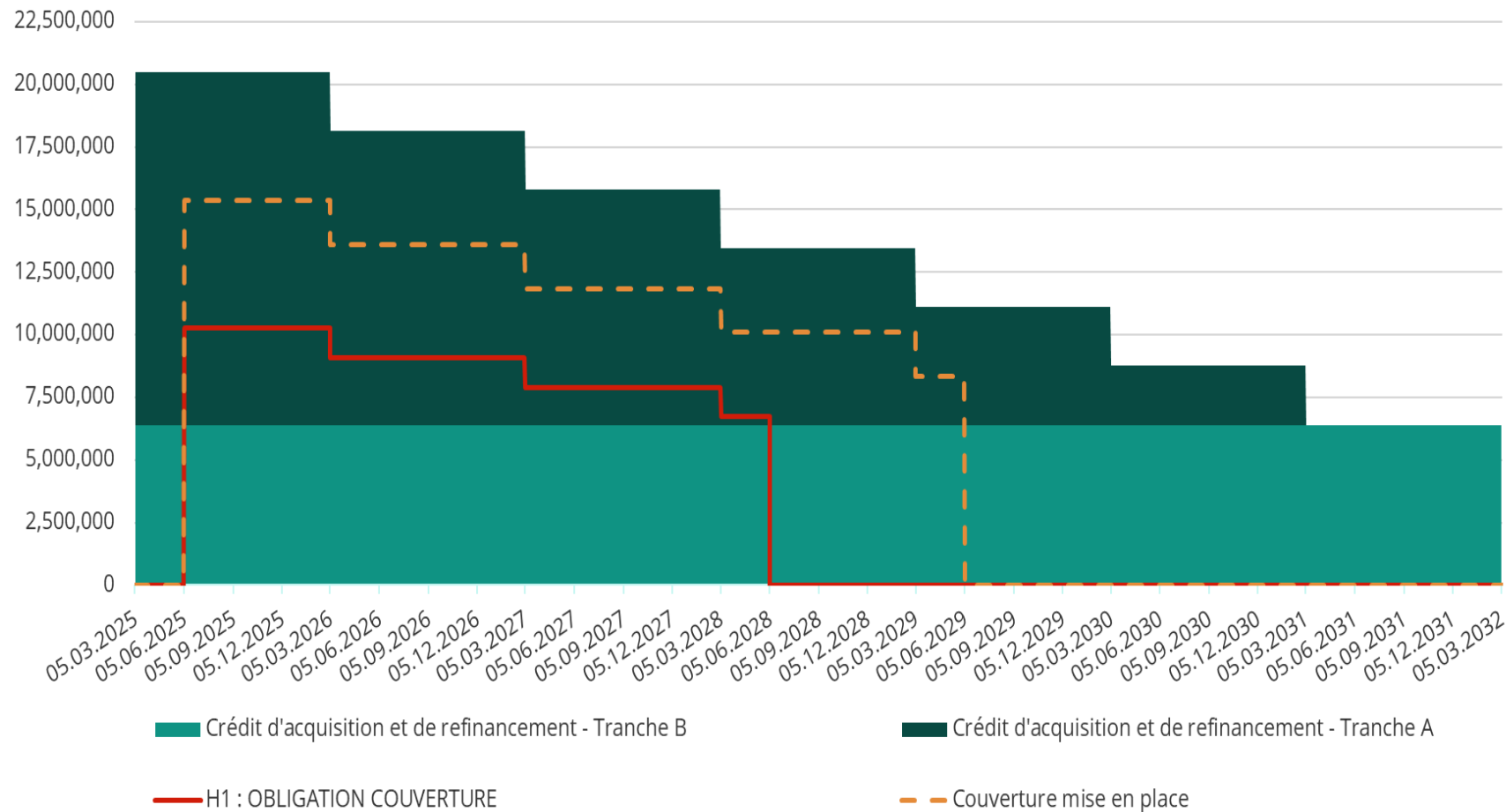
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000 €
- **Economies réalisées** : 93'337 €

Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que le calendrier des flux sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2% à 4 ans.

Répartition bancaire :
Société Générale 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : CIC Est, Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, Société Générale, Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, BNP Paribas.

Crédit d'acquisition et de refinancement :

Tranche A : €14'100'000, tirée le 05/03/2025, amortissement linéaire, échéance le 05/03/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,10%.

Tranche B : €6'400'000, tirée le 05/03/2025, amortissement In fine, échéance le 05/03/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,50%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure (et en justifier à l'Agent) avec l'un ou plusieurs des Prêteurs ou l'un ou plusieurs des Affiliés des Prêteurs **dans un délai de 3 (trois) mois** à compter de la Date de Mise à Disposition, un/des contrat(s) de couverture de risque de taux (conforme(s) aux normes FBF) portant sur **un montant notionnel au moins égal à tout moment à 50 % (cinquante pour cent)** du montant total de l'Encours au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement couvrant l'Emprunteur contre une **hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 1,50%** (cent cinquante points de base) par rapport à son niveau à la Date de Mise à Disposition, le(s)dit contrat(s) de couverture devant couvrir **une durée minimum de 3 (trois) ans** à compter de la date de sa/leur conclusion ;

L'Emprunteur s'engage à justifier à l'Agent, dans le délai susvisé, de la conclusion du Contrat de Couverture par la remise d'une copie certifiée conforme par un représentant légal de l'Emprunteur du Contrat de Couverture. → **05/06/2025**

Banques de couverture : CIC, Natixis, Société Générale, BNP.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : Société Générale

Cours d'exercice : 2% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 02/07/2025

Date de début : 05/06/2025

Date de fin : 05/06/2029

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €15'375'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 05/06/2029 : **0.3460%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€172'545**.

Primes à payer

Couverture Société Générale

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
03.06.2025	05.06.2025	05.09.2025	05.09.2025	15,375,000	13,595	-158,950
03.09.2025	05.09.2025	05.12.2025	05.12.2025	15,375,000	13,447	-145,503
03.12.2025	05.12.2025	05.03.2026	05.03.2026	15,375,000	13,299	-132,203
03.03.2026	05.03.2026	05.06.2026	05.06.2026	13,612,500	12,036	-120,167
03.06.2026	05.06.2026	07.09.2026	07.09.2026	13,612,500	12,298	-107,869
03.09.2026	07.09.2026	07.12.2026	07.12.2026	13,612,500	11,906	-95,963
03.12.2026	07.12.2026	05.03.2027	05.03.2027	13,612,500	11,513	-84,450
03.03.2027	05.03.2027	07.06.2027	07.06.2027	11,850,000	10,706	-73,744
03.06.2027	07.06.2027	06.09.2027	06.09.2027	11,850,000	10,364	-63,380
02.09.2027	06.09.2027	06.12.2027	06.12.2027	11,850,000	10,364	-53,016
02.12.2027	06.12.2027	06.03.2028	06.03.2028	11,850,000	10,364	-42,652
02.03.2028	06.03.2028	05.06.2028	05.06.2028	10,087,500	8,823	-33,829
01.06.2028	05.06.2028	05.09.2028	05.09.2028	10,087,500	8,920	-24,909
01.09.2028	05.09.2028	05.12.2028	05.12.2028	10,087,500	8,823	-16,087
01.12.2028	05.12.2028	05.03.2029	05.03.2029	10,087,500	8,726	-7,361
01.03.2029	05.03.2029	05.06.2029	05.06.2029	8,325,000	7,361	0

Prime lissée

0.3460%

Total à payer

172,545

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'acquisition et de refinancement - Tranche A		Crédit d'acquisition et de refinancement - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD				
05.03.2025	05.06.2025	0	14,100,000	0	6,400,000	20,500,000		0	0
05.06.2025	05.09.2025	0	14,100,000	0	6,400,000	20,500,000	50%	10,250,000	15,375,000
05.09.2025	05.12.2025	0	14,100,000	0	6,400,000	20,500,000	50%	10,250,000	15,375,000
05.12.2025	05.03.2026	0	14,100,000	0	6,400,000	20,500,000	50%	10,250,000	15,375,000
05.03.2026	05.06.2026	2,350,000	11,750,000	0	6,400,000	18,150,000	50%	9,075,000	13,612,500
05.06.2026	05.09.2026	0	11,750,000	0	6,400,000	18,150,000	50%	9,075,000	13,612,500
05.09.2026	05.12.2026	0	11,750,000	0	6,400,000	18,150,000	50%	9,075,000	13,612,500
05.12.2026	05.03.2027	0	11,750,000	0	6,400,000	18,150,000	50%	9,075,000	13,612,500
05.03.2027	05.06.2027	2,350,000	9,400,000	0	6,400,000	15,800,000	50%	7,900,000	11,850,000
05.06.2027	05.09.2027	0	9,400,000	0	6,400,000	15,800,000	50%	7,900,000	11,850,000
05.09.2027	05.12.2027	0	9,400,000	0	6,400,000	15,800,000	50%	7,900,000	11,850,000
05.12.2027	05.03.2028	0	9,400,000	0	6,400,000	15,800,000	50%	7,900,000	11,850,000
05.03.2028	05.06.2028	2,350,000	7,050,000	0	6,400,000	13,450,000	50%	6,725,000	10,087,500
05.06.2028	05.09.2028	0	7,050,000	0	6,400,000	13,450,000		0	10,087,500
05.09.2028	05.12.2028	0	7,050,000	0	6,400,000	13,450,000		0	10,087,500
05.12.2028	05.03.2029	0	7,050,000	0	6,400,000	13,450,000		0	10,087,500
05.03.2029	05.06.2029	2,350,000	4,700,000	0	6,400,000	11,100,000		0	8,325,000
05.06.2029	05.09.2029	0	4,700,000	0	6,400,000	11,100,000		0	0
05.09.2029	05.12.2029	0	4,700,000	0	6,400,000	11,100,000		0	0
05.12.2029	05.03.2030	0	4,700,000	0	6,400,000	11,100,000		0	0
05.03.2030	05.06.2030	2,350,000	2,350,000	0	6,400,000	8,750,000		0	0
05.06.2030	05.09.2030	0	2,350,000	0	6,400,000	8,750,000		0	0
05.09.2030	05.12.2030	0	2,350,000	0	6,400,000	8,750,000		0	0
05.12.2030	05.03.2031	0	2,350,000	0	6,400,000	8,750,000		0	0
05.03.2031	05.06.2031	2,350,000	0	0	6,400,000	6,400,000		0	0
05.06.2031	05.09.2031	0	0	0	6,400,000	6,400,000		0	0
05.09.2031	05.12.2031	0	0	0	6,400,000	6,400,000		0	0
05.12.2031	05.03.2032	0	0	0	6,400,000	6,400,000		0	0
05.03.2032	05.06.2032	0	0	6,400,000	0	0		0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	4,986
-------------	-------

Société
Générale

Economies totales

93,337

Prix sans marge bancaire	166,155
--------------------------	---------

Prix avec marge bancaire standard *	265,882
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	99,727
---	--------

Prix final	172,545
------------	---------

Marge finale	6,390
--------------	-------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

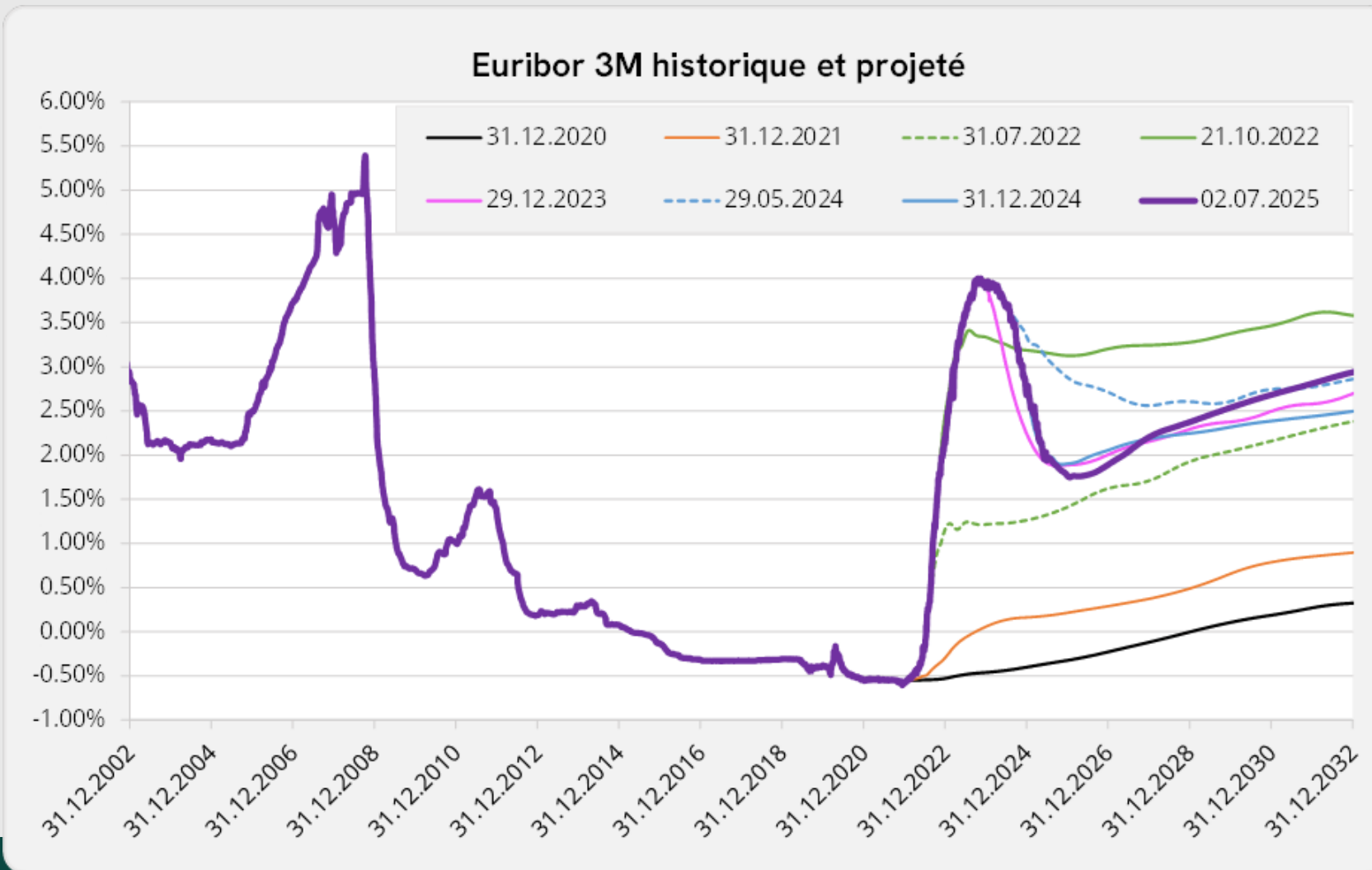
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

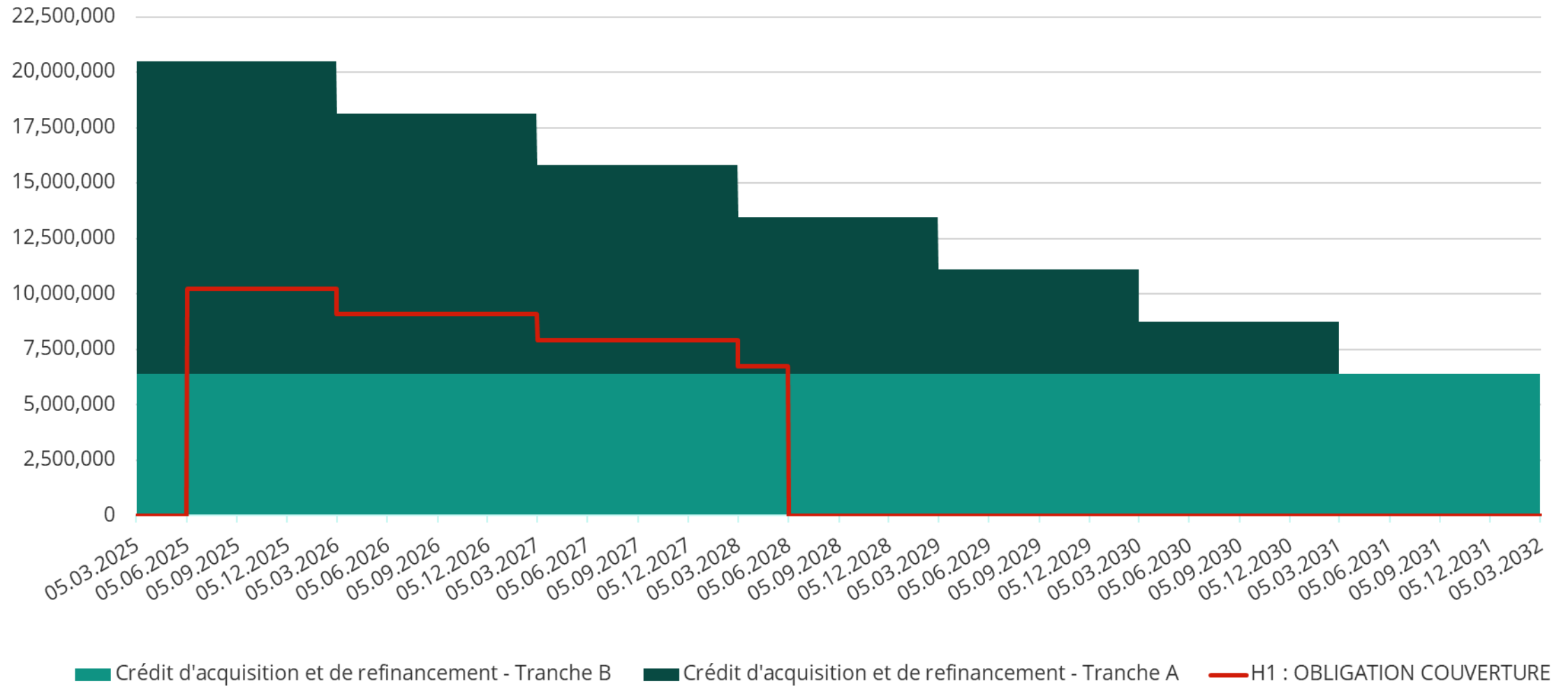
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (02/07/2025)



Cartographie des dettes



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : CIC Est, Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, Société Générale, Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, BNP Paribas.

Crédit d'acquisition et de refinancement :

Tranche A : €14'100'000, tirée le 05/03/2025, amortissement linéaire, échéance le 05/03/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,10%.

Tranche B : €6'400'000, tirée le 05/03/2025, amortissement In fine, échéance le 05/03/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,50%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure (et en justifier à l'Agent) avec l'un ou plusieurs des Prêteurs ou l'un ou plusieurs des Affiliés des Prêteurs **dans un délai de 3 (trois) mois** à compter de la Date de Mise à Disposition, un/des contrat(s) de couverture de risque de taux (conforme(s) aux normes FBF) portant sur **un montant notionnel au moins égal à tout moment à 50 % (cinquante pour cent)** du montant total de l'Encours au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement couvrant l'Emprunteur contre une **hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 1,50%** (cent cinquante points de base) par rapport à son niveau à la Date de Mise à Disposition, le(s)dit contrat(s) de couverture devant couvrir **une durée minimum de 3 (trois) ans** à compter de la date de sa/leur conclusion ;

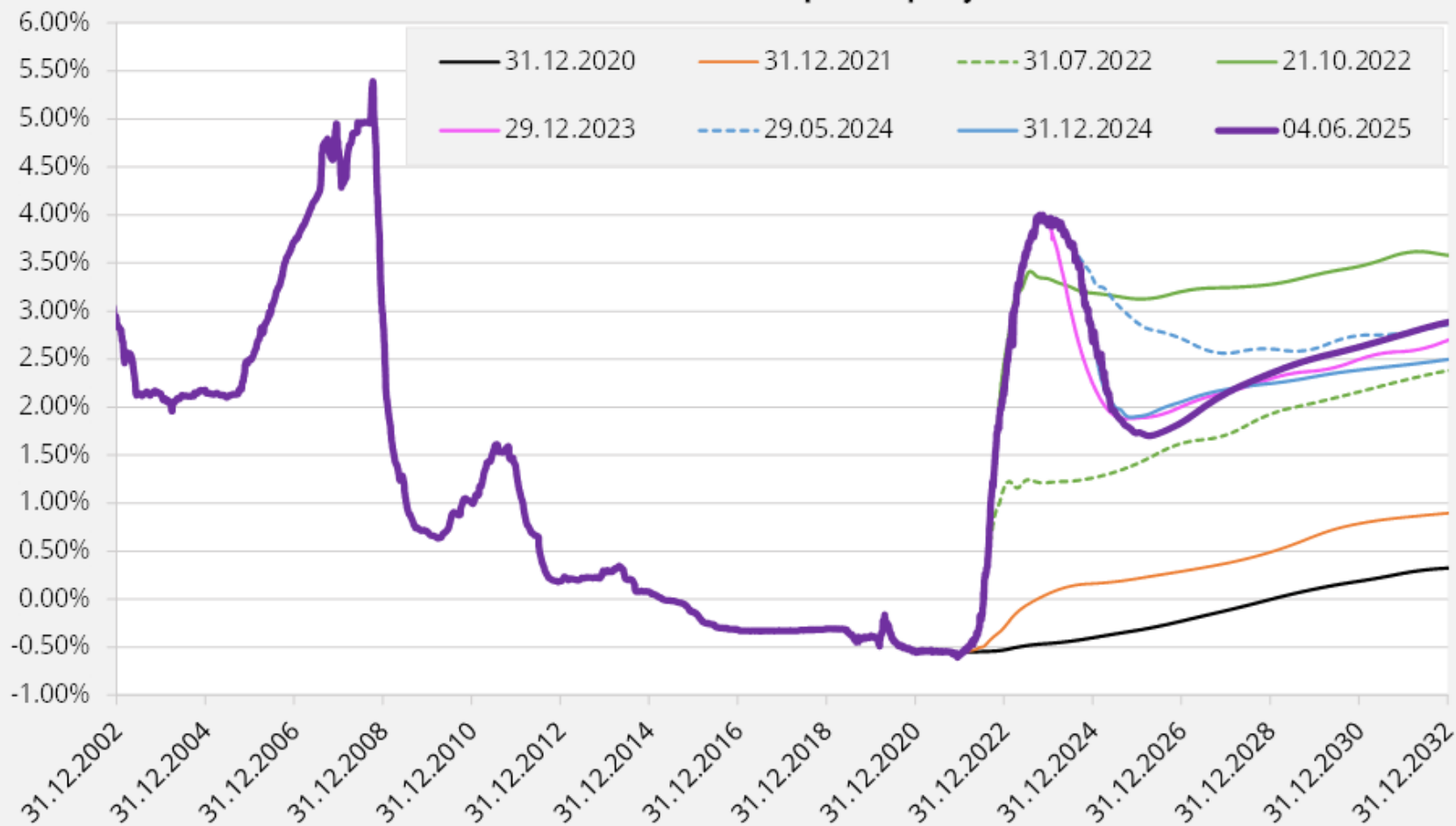
L'Emprunteur s'engage à justifier à l'Agent, dans le délai susvisé, de la conclusion du Contrat de Couverture par la remise d'une copie certifiée conforme par un représentant légal de l'Emprunteur du Contrat de Couverture. → **05/06/2025**

Banques de couverture : CIC, Natixis, Société Générale, BNP.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

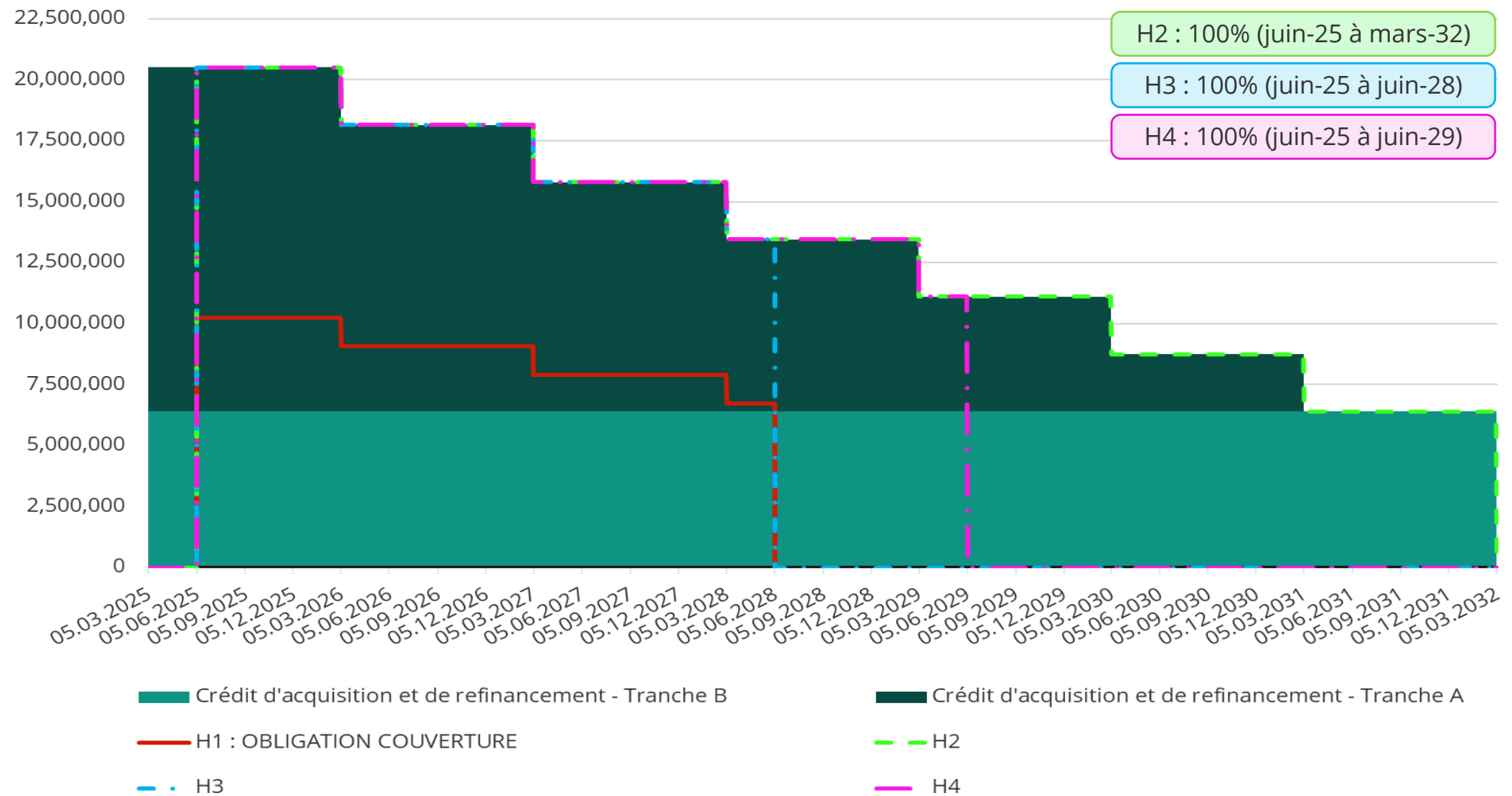


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

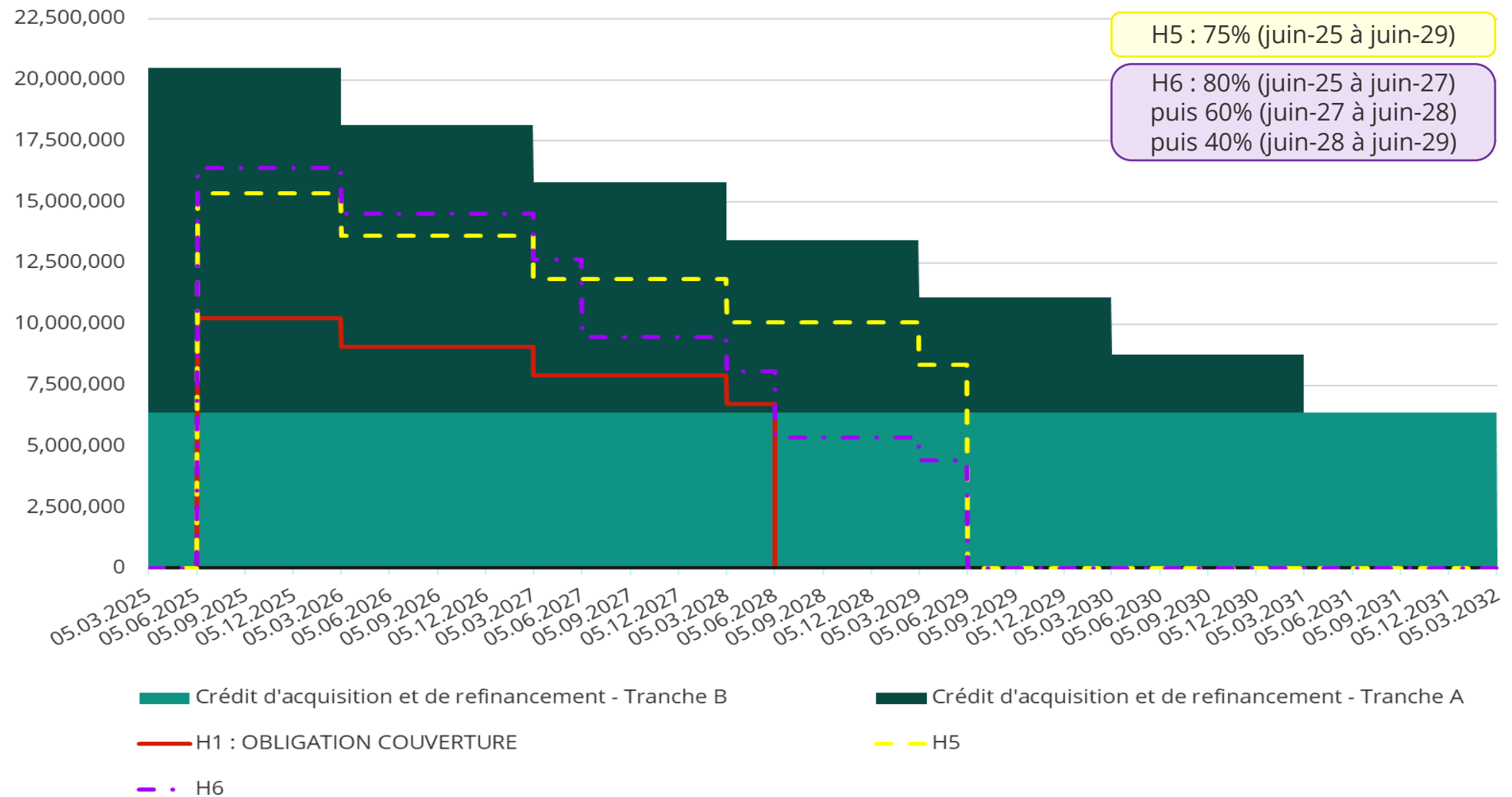
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	2,672	9,028
Swap sans Floor	1.98%	2.18%
Swap avec Floor	1.99%	2.21%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	3 ans	6.75 ans	3 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	10,250,000	20,500,000	20,500,000	20,500,000	15,375,000	16,400,000
Début de période	05.06.2025	05.06.2025	05.06.2025	05.06.2025	05.06.2025	05.06.2025
Fin de période	05.06.2028	05.03.2032	05.06.2028	05.06.2029	05.06.2029	05.06.2029
Valeur 1bp en EUR	2,672	9,028	5,345	6,648	4,986	4,488

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	1.99%	2.21%	1.99%	2.07%	2.07%	2.02%
Taux financement Max	1.99%	2.21%	1.99%	2.07%	2.07%	2.02%

Cap 2% annualisé	0.31%	0.58%	0.31%	0.41%	0.41%	0.35%
Taux financement Max	2.31%	2.58%	2.31%	2.41%	2.41%	2.35%

Cap 2.5% annualisé	0.20%	0.41%	0.20%	0.27%	0.27%	0.23%
Taux financement Max	2.70%	2.91%	2.70%	2.77%	2.77%	2.73%

Cap 3% annualisé	0.14%	0.30%	0.14%	0.19%	0.19%	0.16%
Taux financement Max	3.14%	3.30%	3.14%	3.19%	3.19%	3.16%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	517,500	1,914,700	1,035,200	1,332,800	999,100	881,900
Cap 2%	81,200	502,400	162,700	264,800	198,300	152,600
Cap 2.5%	51,400	354,800	103,200	175,500	131,400	99,400
Cap 3%	36,700	259,700	73,700	125,000	93,600	71,400

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies:

H1 : 50% (juin-25 à juin-28).

H2 : 100% (juin-25 à mars-32).

H3 : 100% (juin-25 à juin-28).

H4 : 100% (juin-25 à juin-29).

H5 : 75% (juin-25 à juin-29).

H6 : 80% (juin-25 à juin-27)
puis 60% (juin-27 à juin-28)
puis 40% (juin-28 à juin-29).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 Cap 2,50%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucle ment
03.06.2025	05.06.2025	05.09.2025	05.09.2025	15,375,000	10,354	-121,046
03.09.2025	05.09.2025	05.12.2025	05.12.2025	15,375,000	10,242	-110,804
03.12.2025	05.12.2025	05.03.2026	05.03.2026	15,375,000	10,129	-100,675
03.03.2026	05.03.2026	05.06.2026	05.06.2026	13,612,500	9,167	-91,508
03.06.2026	05.06.2026	05.09.2026	05.09.2026	13,612,500	9,167	-82,341
03.09.2026	05.09.2026	05.12.2026	05.12.2026	13,612,500	9,068	-73,273
03.12.2026	05.12.2026	05.03.2027	05.03.2027	13,612,500	8,968	-64,306
03.03.2027	05.03.2027	05.06.2027	05.06.2027	11,850,000	7,980	-56,325
03.06.2027	05.06.2027	05.09.2027	05.09.2027	11,850,000	7,980	-48,345
02.09.2027	05.09.2027	05.12.2027	05.12.2027	11,850,000	7,893	-40,452
02.12.2027	05.12.2027	05.03.2028	05.03.2028	11,850,000	7,893	-32,558
02.03.2028	05.03.2028	05.06.2028	05.06.2028	10,087,500	6,793	-25,765
01.06.2028	05.06.2028	05.09.2028	05.09.2028	10,087,500	6,793	-18,971
01.09.2028	05.09.2028	05.12.2028	05.12.2028	10,087,500	6,719	-12,252
01.12.2028	05.12.2028	05.03.2029	05.03.2029	10,087,500	6,646	-5,606
01.03.2029	05.03.2029	05.06.2029	05.06.2029	8,325,000	5,606	0

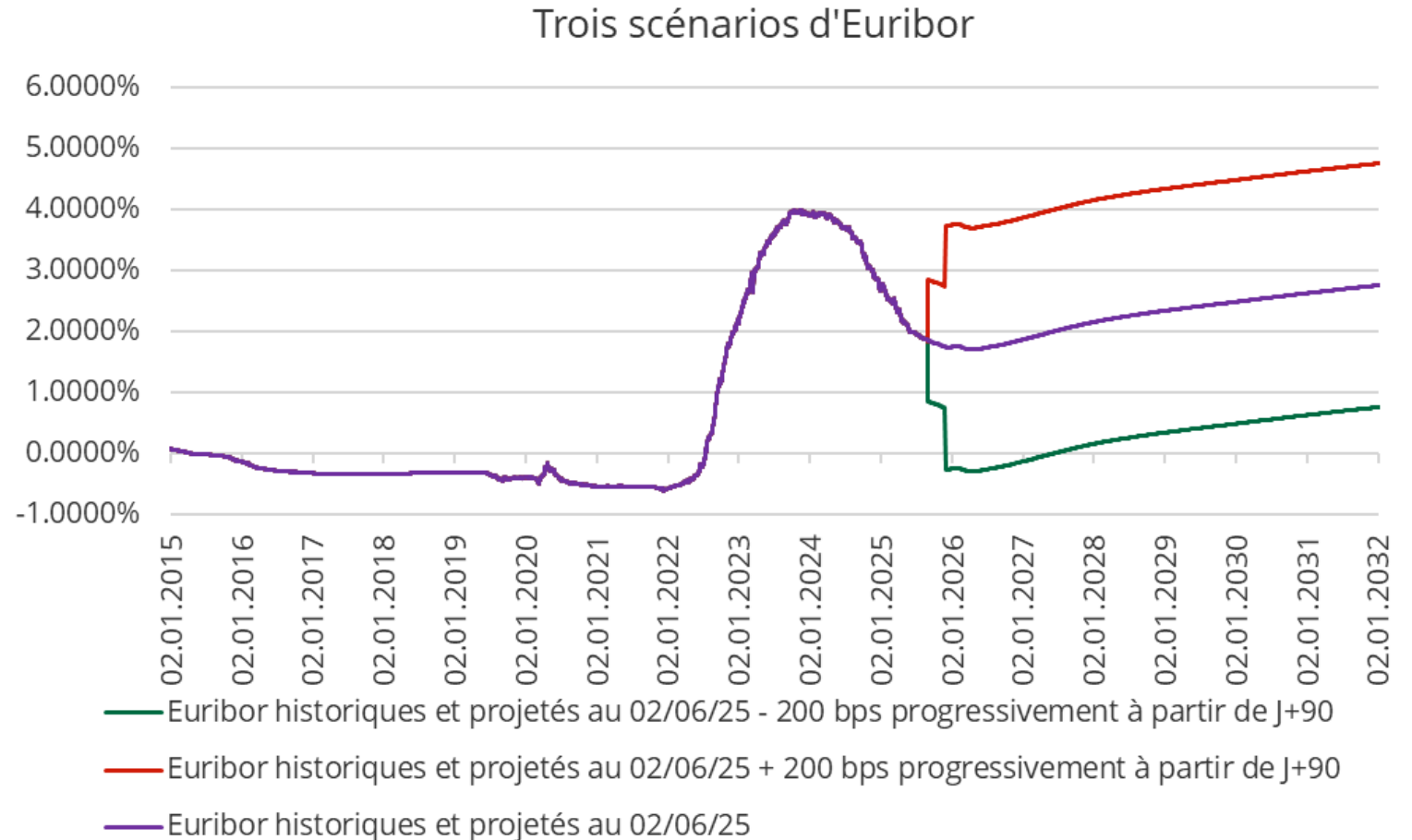
Prime lissée	0.27%
--------------	-------

Total à payer	131,400
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

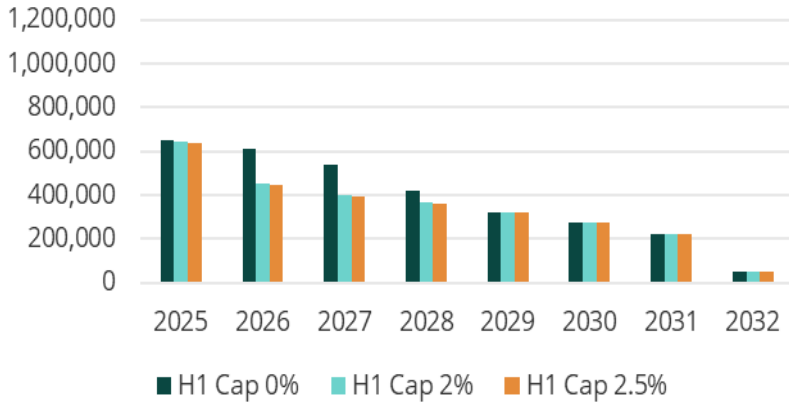
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **2.10%** (Crédit d'acquisition et de refinancement – Tranche A), **2.50%** (Crédit d'acquisition et de refinancement – Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

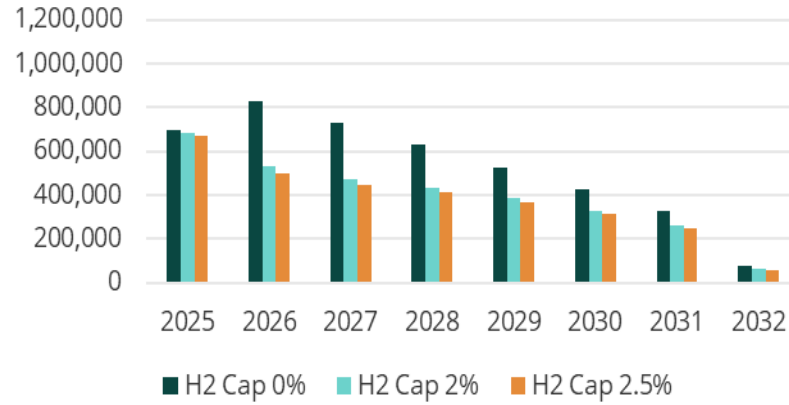


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

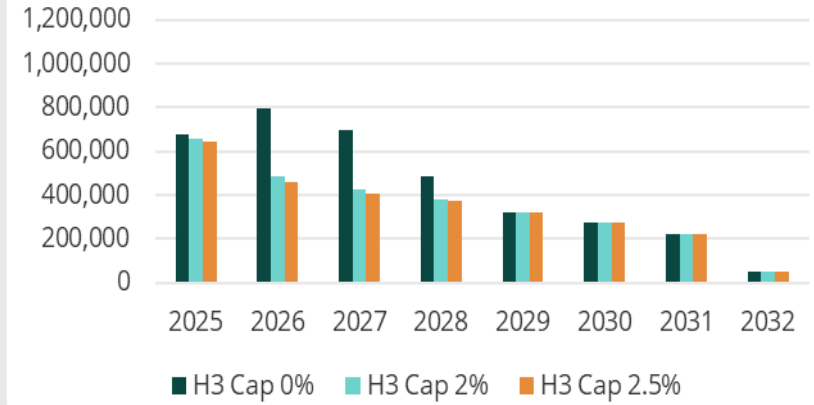
STRATEGIE H1



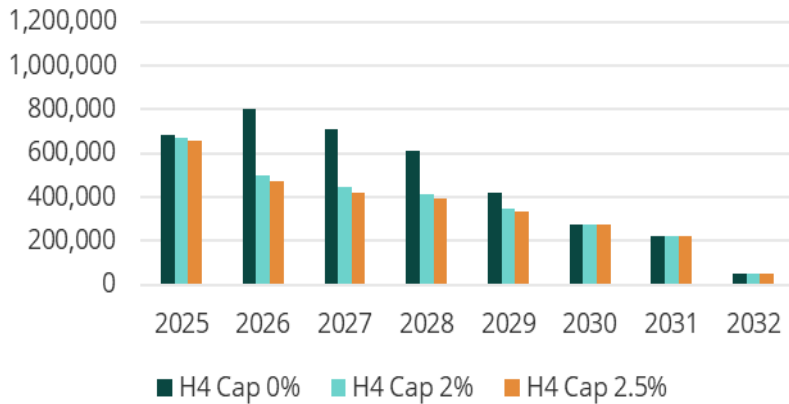
STRATEGIE H2



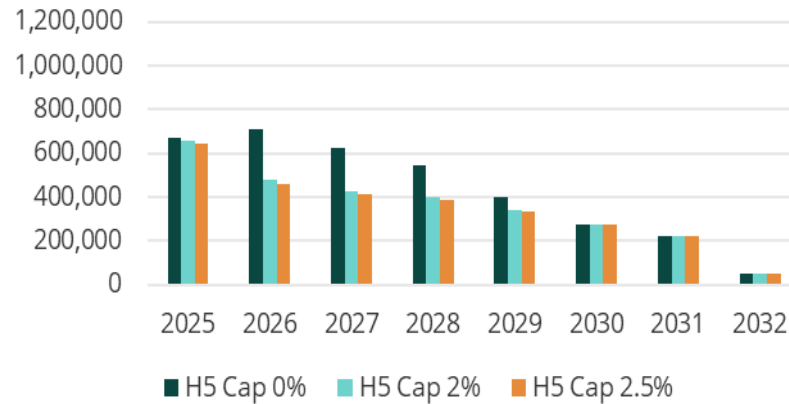
STRATEGIE H3



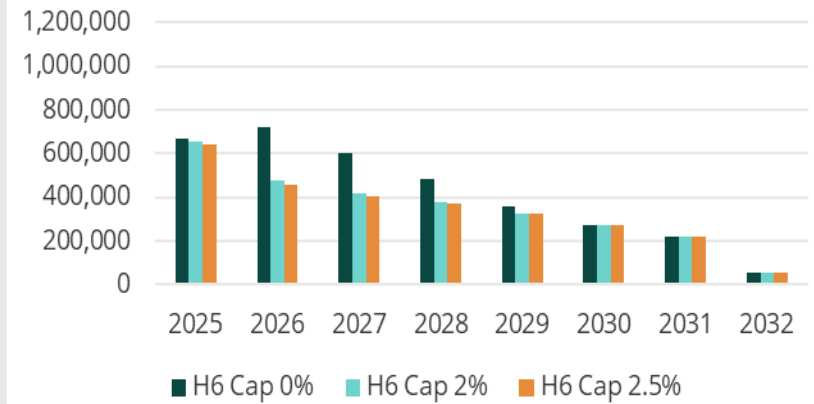
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

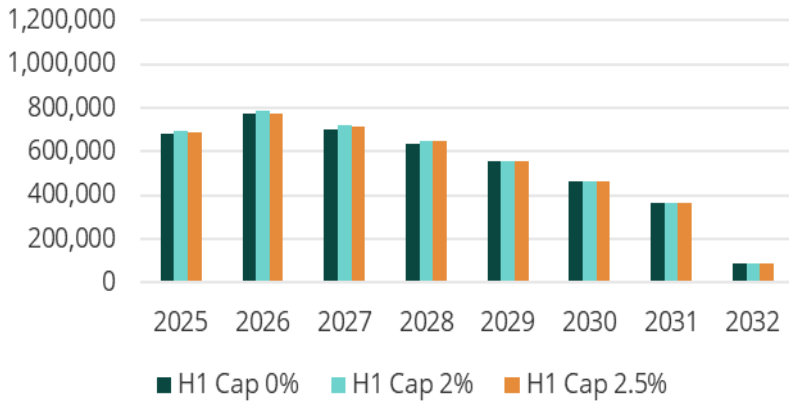


STRATEGIE H6

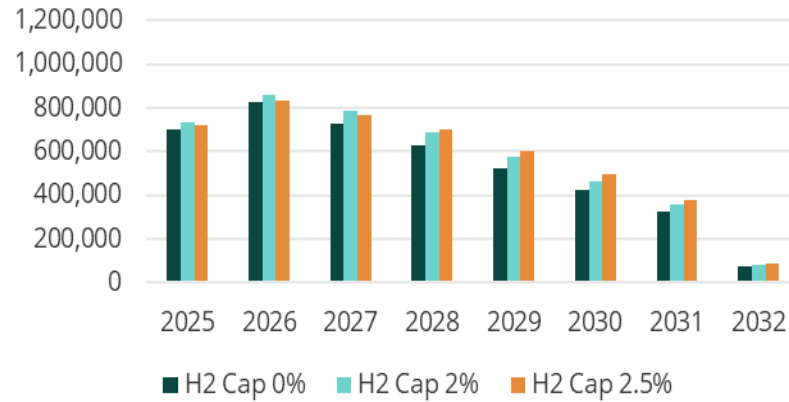


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

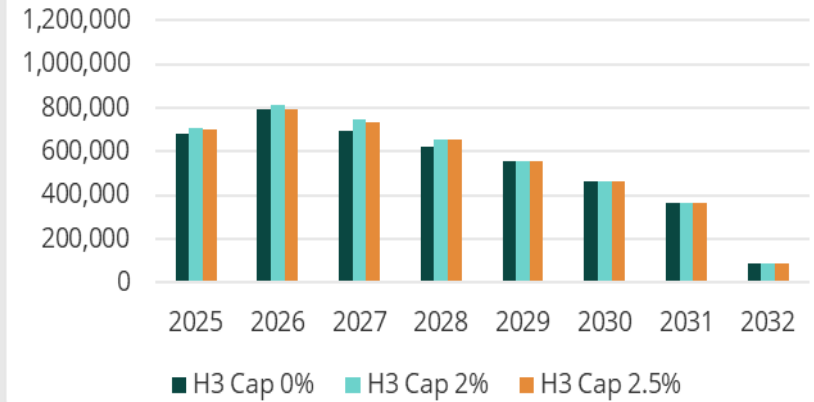
STRATEGIE H1



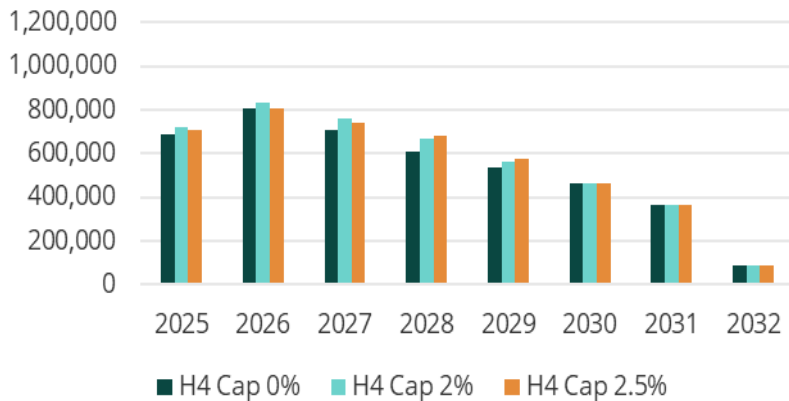
STRATEGIE H2



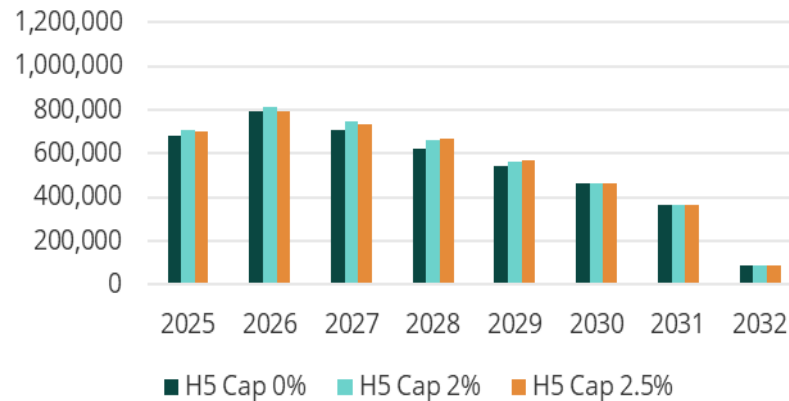
STRATEGIE H3



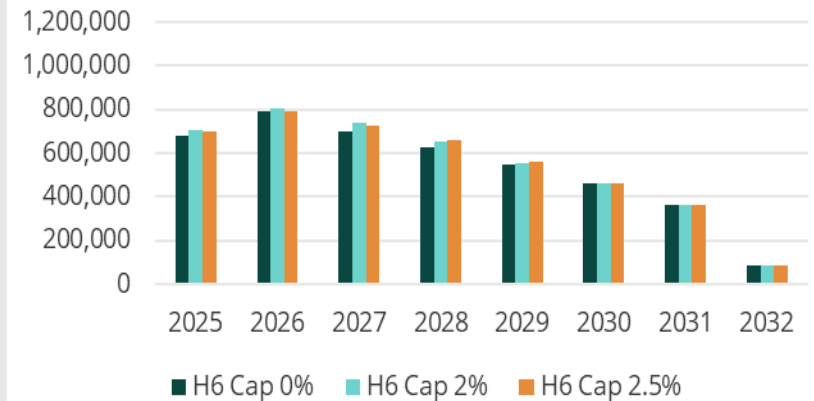
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

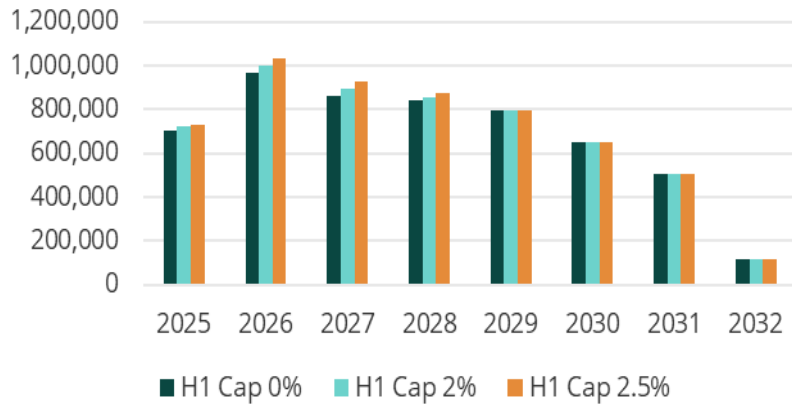


STRATEGIE H6

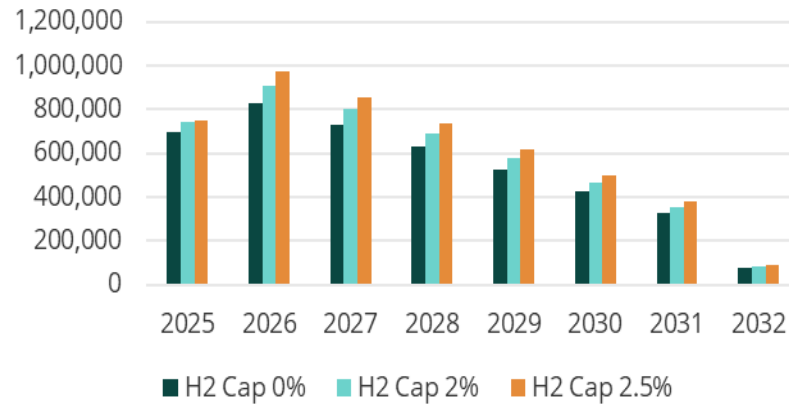


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

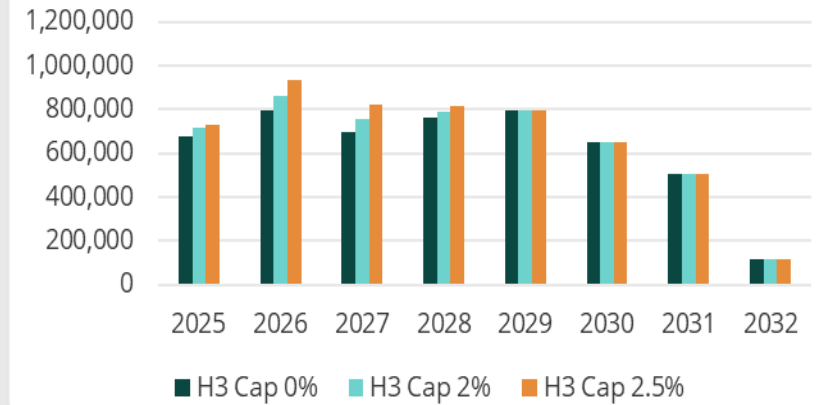
STRATEGIE H1



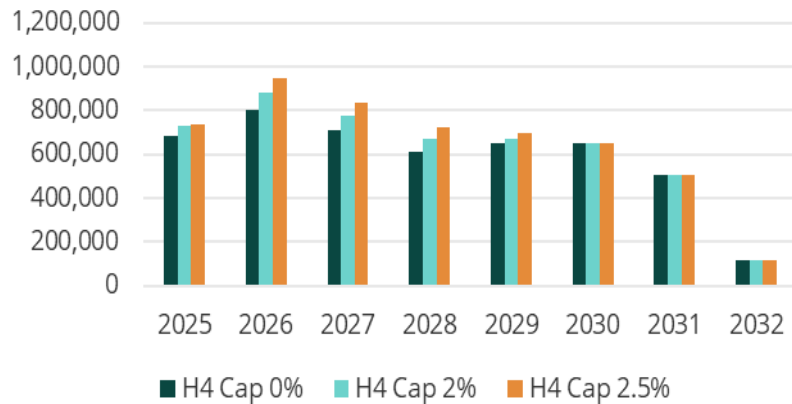
STRATEGIE H2



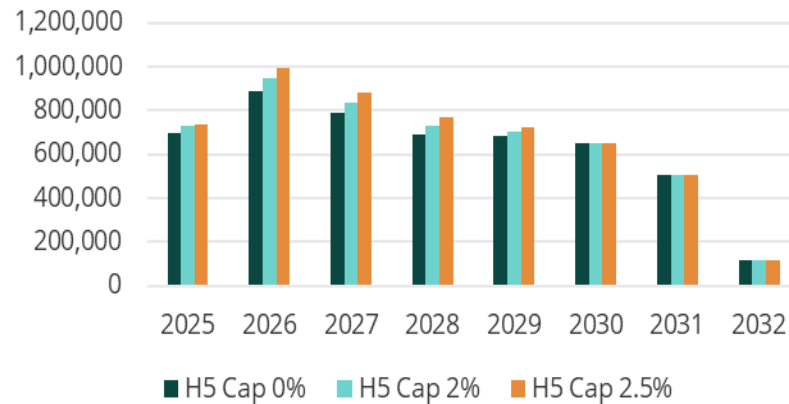
STRATEGIE H3



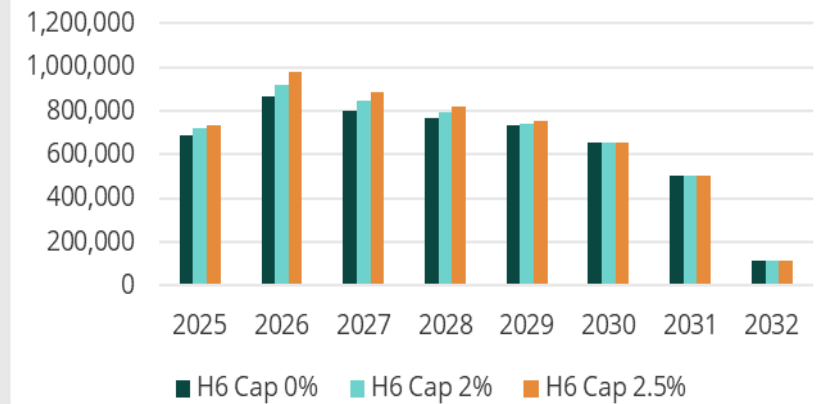
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

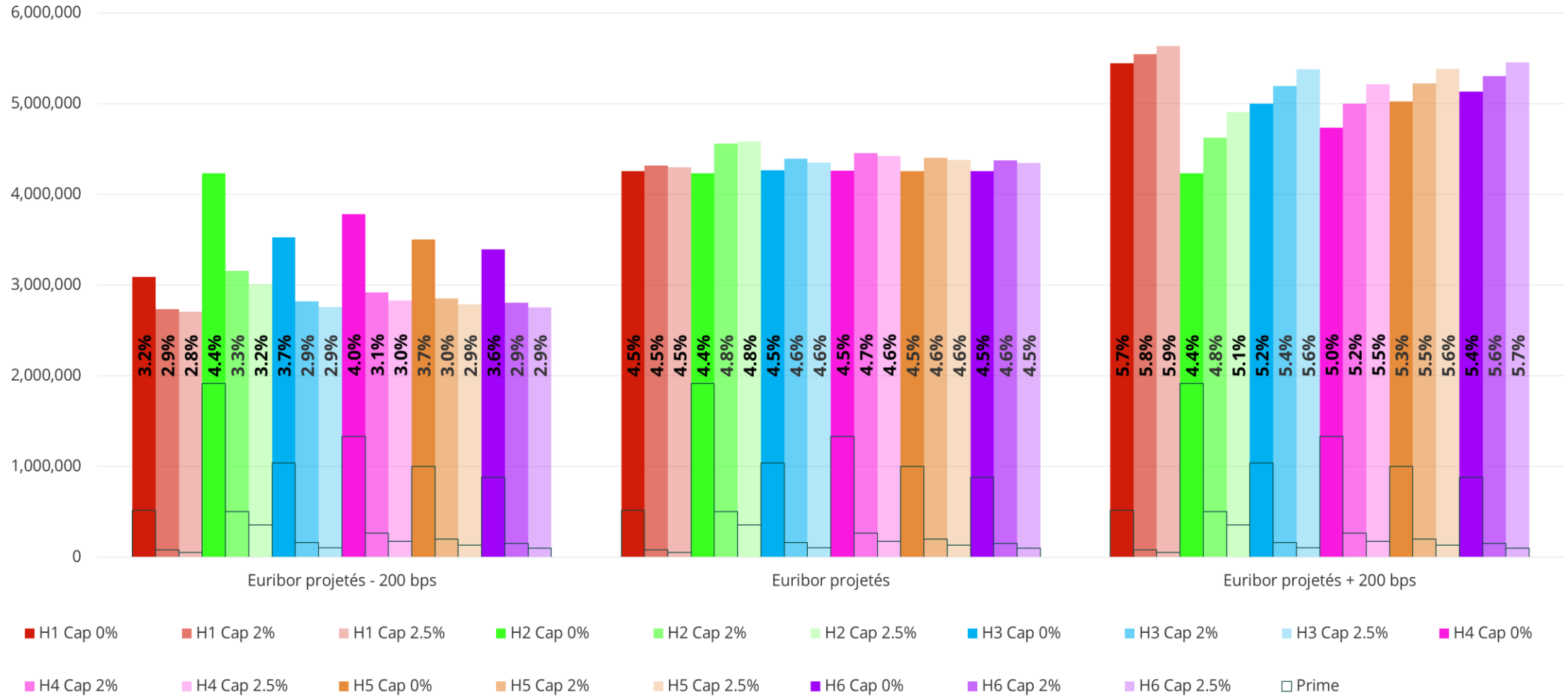


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	3,089,489	2,735,283	2,705,483	4,231,523	3,156,483	3,008,883	3,525,095	2,816,783	2,757,283
Euribor projetés	4,253,070	4,318,182	4,296,006	4,231,523	4,558,686	4,580,335	4,261,734	4,392,059	4,347,806
Euribor projetés + 200 bps	5,445,895	5,543,993	5,634,717	4,231,523	4,624,657	4,902,264	4,998,373	5,194,668	5,376,216

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	3,782,759	2,918,883	2,829,583	3,500,090	2,852,383	2,785,483	3,391,708	2,806,683	2,753,483
Euribor projetés	4,258,673	4,454,222	4,420,106	4,254,656	4,401,518	4,376,006	4,256,682	4,372,083	4,344,006
Euribor projetés + 200 bps	4,734,587	4,996,107	5,213,036	5,023,845	5,220,185	5,382,957	5,133,356	5,301,531	5,451,779

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'acquisition et de refinancement - Tranche A		Crédit d'acquisition et de refinancement - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD								
05.03.2025	05.06.2025	0	14,100,000	0	6,400,000	20,500,000		0	0	0	0	0	0
05.06.2025	05.09.2025	0	14,100,000	0	6,400,000	20,500,000	50%	10,250,000	20,500,000	20,500,000	20,500,000	15,375,000	16,400,000
05.09.2025	05.12.2025	0	14,100,000	0	6,400,000	20,500,000	50%	10,250,000	20,500,000	20,500,000	20,500,000	15,375,000	16,400,000
05.12.2025	05.03.2026	0	14,100,000	0	6,400,000	20,500,000	50%	10,250,000	20,500,000	20,500,000	20,500,000	15,375,000	16,400,000
05.03.2026	05.06.2026	2,350,000	11,750,000	0	6,400,000	18,150,000	50%	9,075,000	18,150,000	18,150,000	18,150,000	13,612,500	14,520,000
05.06.2026	05.09.2026	0	11,750,000	0	6,400,000	18,150,000	50%	9,075,000	18,150,000	18,150,000	18,150,000	13,612,500	14,520,000
05.09.2026	05.12.2026	0	11,750,000	0	6,400,000	18,150,000	50%	9,075,000	18,150,000	18,150,000	18,150,000	13,612,500	14,520,000
05.12.2026	05.03.2027	0	11,750,000	0	6,400,000	18,150,000	50%	9,075,000	18,150,000	18,150,000	18,150,000	13,612,500	14,520,000
05.03.2027	05.06.2027	2,350,000	9,400,000	0	6,400,000	15,800,000	50%	7,900,000	15,800,000	15,800,000	15,800,000	11,850,000	12,640,000
05.06.2027	05.09.2027	0	9,400,000	0	6,400,000	15,800,000	50%	7,900,000	15,800,000	15,800,000	15,800,000	11,850,000	9,480,000
05.09.2027	05.12.2027	0	9,400,000	0	6,400,000	15,800,000	50%	7,900,000	15,800,000	15,800,000	15,800,000	11,850,000	9,480,000
05.12.2027	05.03.2028	0	9,400,000	0	6,400,000	15,800,000	50%	7,900,000	15,800,000	15,800,000	15,800,000	11,850,000	9,480,000
05.03.2028	05.06.2028	2,350,000	7,050,000	0	6,400,000	13,450,000	50%	6,725,000	13,450,000	13,450,000	13,450,000	10,087,500	8,070,000
05.06.2028	05.09.2028	0	7,050,000	0	6,400,000	13,450,000		0	13,450,000	0	13,450,000	10,087,500	5,380,000
05.09.2028	05.12.2028	0	7,050,000	0	6,400,000	13,450,000		0	13,450,000	0	13,450,000	10,087,500	5,380,000
05.12.2028	05.03.2029	0	7,050,000	0	6,400,000	13,450,000		0	13,450,000	0	13,450,000	10,087,500	5,380,000
05.03.2029	05.06.2029	2,350,000	4,700,000	0	6,400,000	11,100,000		0	11,100,000	0	11,100,000	8,325,000	4,440,000
05.06.2029	05.09.2029	0	4,700,000	0	6,400,000	11,100,000		0	11,100,000	0	0	0	0
05.09.2029	05.12.2029	0	4,700,000	0	6,400,000	11,100,000		0	11,100,000	0	0	0	0
05.12.2029	05.03.2030	0	4,700,000	0	6,400,000	11,100,000		0	11,100,000	0	0	0	0
05.03.2030	05.06.2030	2,350,000	2,350,000	0	6,400,000	8,750,000		0	8,750,000	0	0	0	0
05.06.2030	05.09.2030	0	2,350,000	0	6,400,000	8,750,000		0	8,750,000	0	0	0	0
05.09.2030	05.12.2030	0	2,350,000	0	6,400,000	8,750,000		0	8,750,000	0	0	0	0
05.12.2030	05.03.2031	0	2,350,000	0	6,400,000	8,750,000		0	8,750,000	0	0	0	0
05.03.2031	05.06.2031	2,350,000	0	0	6,400,000	6,400,000		0	6,400,000	0	0	0	0
05.06.2031	05.09.2031	0	0	0	6,400,000	6,400,000		0	6,400,000	0	0	0	0
05.09.2031	05.12.2031	0	0	0	6,400,000	6,400,000		0	6,400,000	0	0	0	0
05.12.2031	05.03.2032	0	0	0	6,400,000	6,400,000		0	6,400,000	0	0	0	0
05.03.2032	05.06.2032	0	0	6,400,000	0	0		0	0	0	0	0	0

Clauses contractuelles

Contrat

Le 5 mars 2025

GRIS GROUP
(l'Emprunteur)

- et -

BANQUE CIC EST
(l'Arrangeur, l'Agent et l'Agent des Sûretés)

- et -

BANQUE CIC EST
BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
SOCIETE GENERALE
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST EUROPE
BNP PARIBAS
(les Banques)

CONVENTION DE CREDIT

relative à un crédit d'acquisition et de refinancement d'un montant global
maximum en principal de 20.500.000 € divisé en 2 (deux) tranches

Clauses contractuelles

Financement

« **Engagement Global** » désigne la somme de l'Engagement au titre de la Tranche A et de l'Engagement au titre de la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, soit à la Date de Signature, un montant global maximum en principal de 20.500.000 € (vingt millions cinq cent mille euros) ;

« **Tranche A** » désigne la tranche amortissable du Crédit d'Acquisition et de Refinancement d'un montant global en principal de 14.100.000 € (quatorze millions cent mille euros) mise à la disposition de l'Emprunteur par les Banques à la Date de Réalisation ;

« **Tranche B** » désigne la tranche *in fine* du Crédit d'Acquisition et de Refinancement d'un montant global en principal de 6.400.000 € (six millions quatre cent mille euros) mise à la disposition de l'Emprunteur par les Banques à la Date de Réalisation ;

LE CREDIT

Le Crédit d'Acquisition et de Refinancement

Sous réserve des termes et conditions de la Convention, les Banques accordent à l'Emprunteur, qui l'accepte, le Crédit d'Acquisition et de Refinancement d'un montant global en principal de 20.500.000 € (vingt millions cinq cent mille euros), divisé en 2 (deux) Tranches :

- (i) une tranche amortissable d'un montant global en principal de 14.100.000 € (quatorze millions cent mille euros) (la « **Tranche A** ») ; et
- (ii) une tranche *in fine* d'un montant global en principal de 6.400.000 € (six millions quatre cent mille euros) (la « **Tranche B** »).

Le montant de l'Engagement de chacune des Banques au titre de chacune des Tranches figure à l'Annexe 1 ou, le cas échéant, dans tout Acte de Cession.

Clauses contractuelles

Remboursement

REMBOURSEMENT NORMAL DU CREDIT

Remboursement de la Tranche A du Crédit d'Acquisition et de Refinancement

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 7.1 (Remboursement anticipé volontaire du Crédit d'Acquisition et de Refinancement) ou à l'article 7.2 (Remboursement anticipé obligatoire du Crédit d'Acquisition et de Refinancement), l'Emprunteur remboursera à l'Agent, au nom et pour le compte de chaque Banque, le montant en principal mis à sa disposition au titre de la Tranche A à chaque Date de Remboursement, selon le tableau suivant :

Dates de Remboursement	Montants en principal des sommes à rembourser
5 mars 2026	2.350.000 €
5 mars 2027	2.350.000 €
5 mars 2028	2.350.000 €
5 mars 2029	2.350.000 €
5 mars 2030	2.350.000 €
5 mars 2031	2.350.000 €
Total	14.100.000 €

Les montants remboursés au titre de la Tranche A du Crédit d'Acquisition et de Refinancement ne pourront pas faire l'objet de nouvelles utilisations.

A la Date Finale de Remboursement Tranche A, l'Emprunteur devra avoir payé à l'Agent au nom et pour le compte des Banques, l'ensemble des sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, pénalités, indemnités, commissions, frais et accessoires et autres sommes exigibles et dues au titre de la Convention et se rapportant à la Tranche A du Crédit d'Acquisition et de Refinancement.

Remboursement de la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire visés à l'article 7.1 (Remboursement anticipé volontaire du Crédit d'Acquisition et de Refinancement) ou à l'article 7.2 (Remboursement anticipé obligatoire du Crédit d'Acquisition et de Refinancement), l'Emprunteur remboursera à l'Agent, au nom et pour le compte de chaque Banque, le montant en principal mis à sa disposition au titre de la Tranche B en une seule fois à la Date Finale de Remboursement Tranche B.

Les montants remboursés au titre de la Tranche B ne pourront pas faire l'objet de nouvelles utilisations.

« Date Finale de Remboursement Tranche A » désigne le 5 mars 2031 ;

« Date Finale de Remboursement Tranche B » désigne le 5 mars 2032 ;

Clauses contractuelles

Intérêts

« **EURIBOR** » (*Euro Interbank Offered Rate*) désigne le taux d'intérêts annuel, administré par l'EMMI (*European Money Market Institute*) auquel des fonds en euros peuvent être obtenus sans garantie, sur le marché monétaire, par des établissements de crédit des pays de l'Union Européenne et de l'AELE pour une durée similaire à celle de la Période d'Intérêts considérée, publié à 11 heures (heure de Bruxelles), deux (2) Jours TARGET avant le début d'une Période d'Intérêts.

Dans l'hypothèse où l'EURIBOR pour la durée (tenor) convenue ne serait pas officiellement publié pour une Période d'Intérêts, l'EURIBOR pour cette Période d'Intérêts sera déterminé par interpolation linéaire entre l'EURIBOR publié pour la durée (tenor) immédiatement inférieure à celle de la Période d'Intérêts et le taux EURIBOR publié pour la durée immédiatement supérieure à celle de la Période d'Intérêts.

En cas de survenance d'un Événement Affectant l'Indice EURIBOR et à compter de la Date de l'Événement Affectant l'Indice, le taux de remplacement sera, sauf si les Banques et l'Emprunteur en conviennent différemment :

a) l'indice de remplacement de l'EURIBOR tel que formellement désigné ou recommandé par une Autorité Compétente, en ce compris, le cas échéant, tout écart de taux ou ajustement y afférent et correspondant au type de prêt prévu par la Convention ; ou

b) s'il n'existe pas d'indice de remplacement applicable tel que désigné au paragraphe (a) ci-dessus, le taux correspondant à (x), la moyenne arithmétique de l'ESTR entre le premier jour et le dernier jour de la Période d'Intérêts concernée (y) augmentée d'un écart représentant la moyenne arithmétique de la différence quotidienne entre l'EURIBOR pour la durée (tenor) convenue et l'ESTR, sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours calendaires prenant fin à la Date de l'Événement Affectant l'Indice ou toute autre méthode de calcul ; ou

c) dans l'hypothèse où il n'est pas possible de déterminer un indice de remplacement comme prévu au paragraphe (b) ci-dessus (en particulier en cas d'Événement Affectant l'Indice), l'indice correspondant à la moyenne arithmétique du taux d'intérêt de la facilité de dépôt au jour le jour (*Eurosystem Deposit Facility Rate - EDFR*) utilisé par les banques au sein de la zone euro et publié par la Banque Centrale Européenne sur son site entre le premier jour et le dernier jour de la Période d'Intérêts concernée augmenté :

Dans le cas où l'EURIBOR ou un indice défini comme exposé ci-dessus serait inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

Clauses contractuelles

Intérêts

« **Marge Tranche A** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche A, soit à la Date de Réalisation, **2,10 % l'an**, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 6.1.8 (*Ajustement des Marges Applicables au Crédit d'Acquisition et de Refinancement*) ;

« **Marge Tranche B** » désigne la marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche B, soit à la Date de Réalisation, **2,50 % l'an**, telle qu'elle pourra être ajustée en application des stipulations de l'article 6.1.8 (*Ajustement des Marges Applicables au Crédit d'Acquisition et de Refinancement*) ;

Ajustement des Marges Applicables au Crédit d'Acquisition et de Refinancement

8.1 Ajustement de la Marge en fonction du niveau de Ratio de Levier

Les Marges Applicables pourront être ajustées annuellement par l'Agent en fonction de la valeur du Ratio R1 figurant sur tout Certificat de Respect des Ratios Financiers remis en application de l'article 14.2 (Comptes) et conformément à ce qui est indiqué dans le tableau ci-dessous. Cet ajustement pourra intervenir dans les conditions visées au présent article 6.1.8 (*Ajustement des Marges Applicables au Crédit d'Acquisition et de Refinancement*), une seule fois par exercice social, et pour la première fois sur la base du Certificat de Respect des Ratios Financiers devant être remis au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 :

Ratio de Levier ("R1")	Marge de la Tranche A	Marge de la Tranche B
$R1 > 4,0x$	2,35%	2,75%
$4,0x \geq R1 > 3,0x$	2,10%	2,50%
$3,0x \geq R1 > 2,0x$	1,85%	2,25%
$R1 < 2,0x$	1,60%	2,00%

« **Date de Fin de Période d'Intérêt** » désigne le dernier Jour Ouvré d'une Période d'Intérêt

INTERETS ET COMMISSIONS

INTERETS

1. Période d'Intérêt du Crédit d'Acquisition et de Refinancement

La durée de chaque Période d'Intérêt au titre de chaque Tranche du Crédit d'Acquisition et de Refinancement sera de trois (3) mois étant entendu que :

- (a) la première Période d'Intérêt applicable à chaque Tranche du Crédit d'Acquisition et de Refinancement portera sur la période allant de la Date de Réalisation jusqu'au 5 juin 2025, puis tous les 5 septembre, 5 décembre, 5 mars et 5 juin de chaque année civile (étant précisé que si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, cette Période d'Intérêt se terminera le Jour Ouvré suivant) ;
- (b) à l'exception de la première Période d'Intérêt, laquelle commencera à la Date de Réalisation, chacune des Périodes d'Intérêt commencera à l'issue de la Période d'Intérêt précédente, étant précisé qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour ;
- (c) toute Période d'Intérêt pourra être étendue ou raccourcie en application de l'article 8.4 (Paiement ou remboursement à une date autre qu'un Jour Ouvré) de la Convention.

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

« **Contrat de Couverture** » désigne le contrat de couverture de risques de taux devant être conclu à des conditions normales de marché par l’Emprunteur avec la Banque de Couverture conformément à l’article 13.24 (*Contrat de Couverture*) ;

13.24. Contrat de Couverture

L’Emprunteur s’engage à conclure (et en justifier à l’Agent) avec l’un ou plusieurs des Prêteurs ou l’un ou plusieurs des Affiliés des Prêteurs dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la Date de Mise à Disposition, un/des contrat(s) de couverture de risque de taux (conforme(s) aux normes FBF) portant sur un montant notionnel au moins égal à tout moment à 50 % (cinquante pour cent) du montant total de l’Encours au titre du Crédit d’Acquisition et de Refinancement couvrant l’Emprunteur contre une hausse de l’EURIBOR 3 mois de plus de 1,50% (cent cinquante points de base) par rapport à son niveau à la Date de Mise à Disposition, le(s)dit contrat(s) de couverture devant couvrir une durée minimum de 3 (trois) ans à compter de la date de sa/leur conclusion ;

L’Emprunteur s’engage à justifier à l’Agent, dans le délai susvisé, de la conclusion du Contrat de Couverture par la remise d’une copie certifiée conforme par un représentant légal de l’Emprunteur du Contrat de Couverture.

« **Banque(s) de Couverture** » désigne la/les banque(s) (l’un des Prêteurs ou un Affilié d’un des Prêteurs) ayant conclu ou devant conclure le/les Contrat(s) de Couverture avec l’Emprunteur, étant précisé que dans l’hypothèse où la Banque de Couverture ne serait pas un Prêteur ou un Affilié d’un Prêteur, alors elle ne bénéficiera pas des Sûretés et si une Banque de Couverture cesse d’être un Prêteur ou un Affilié d’un Prêteur, elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu’elle avait bien la qualité de Prêteur ou d’Affilié d’un Prêteur à la date de conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s) ;

Clauses contractuelles

Défaut

(d) Si un Cas de Défaut survient, la Marge Applicable sera automatiquement et immédiatement remontée au niveau le plus élevé de la grille visée à l'article 6.1.8.1 ci-dessus et ce jusqu'à ce qu'il soit remédié audit Cas de Défaut ou que les personnes qui peuvent s'en prévaloir y ont renoncé. Cette augmentation n'empêchera pas les Banques de se prévaloir de leurs autres droits résultant de la survenance d'un Cas de Défaut.

- (d) l'Emprunteur n'effectue pas à bonne date auprès de tiers autres que les Banques (le cas échéant après expiration des délais contractuels pour remédier à un tel manquement) le paiement de tout montant unitaire ou cumulé exigible de quelque nature que ce soit, d'un montant unitaire supérieur à 80.000 € H.T. quatre-vingt mille euros hors taxes) ou d'un montant cumulé supérieur ou égal à 150.000 € H.T. (cent cinquante mille euros hors taxes), à moins :
- (i) que l'Emprunteur ou, le cas échéant, la Filiale concernée n'ait contesté de bonne foi l'exigibilité de ce montant ou ne l'ait retenu dans le cadre de discussions commerciales, juridiques ou légales, étant convenu dans ce dernier cas que le défaut de paiement ne constituera pas un Cas d'Exigibilité Anticipée ;
 - (ii) qu'il s'agisse de dettes envers des fournisseurs auquel cas le défaut de paiement ne sera considéré comme un Cas d'Exigibilité Anticipée qu'à l'expiration d'un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours suivant le terme de la créance si le paiement n'est pas retenu en raison d'une discussion ou d'une contestation commerciale, technique ou juridique ;

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

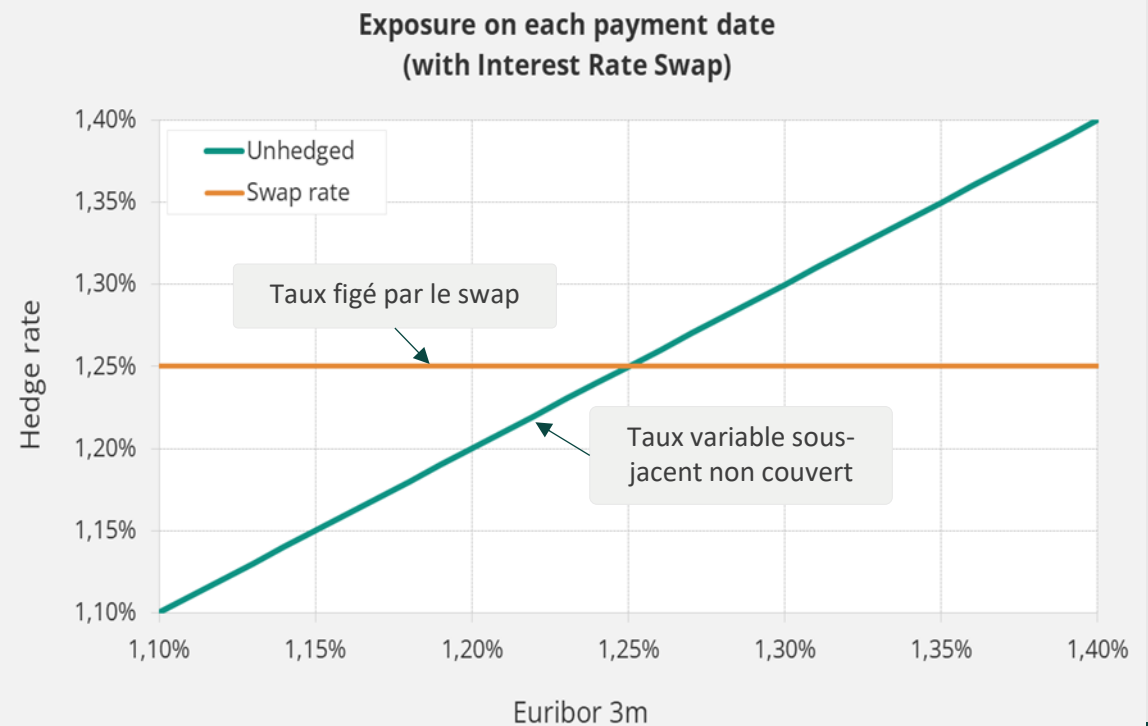
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

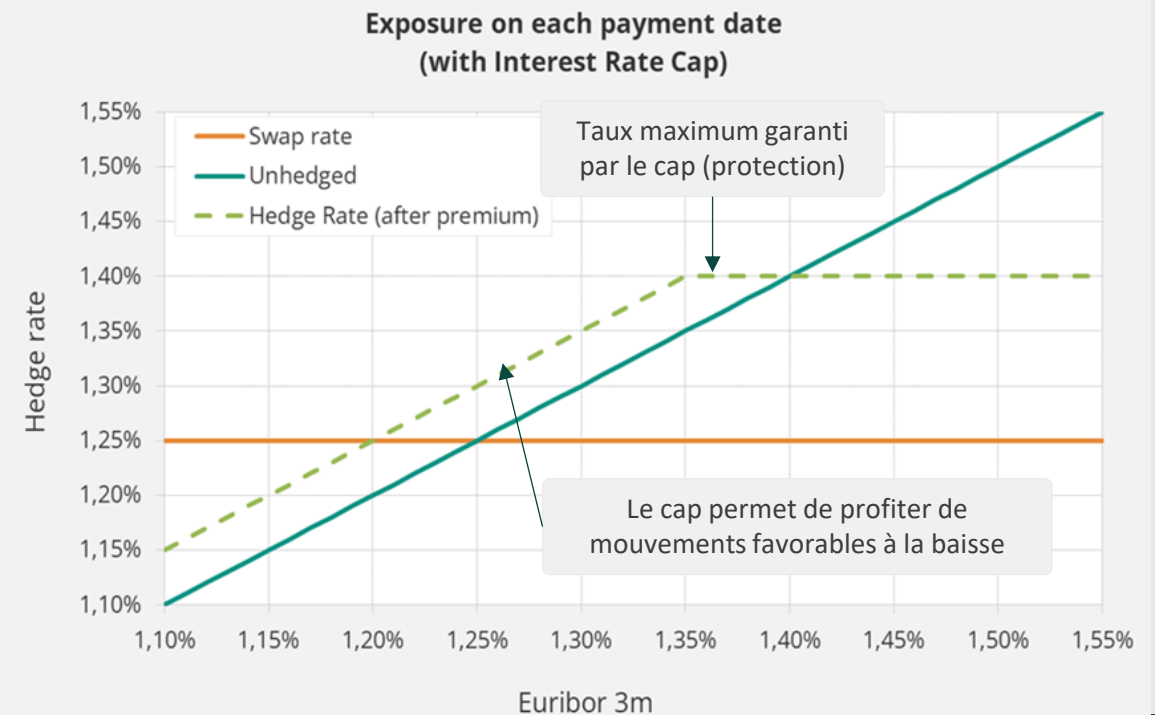
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

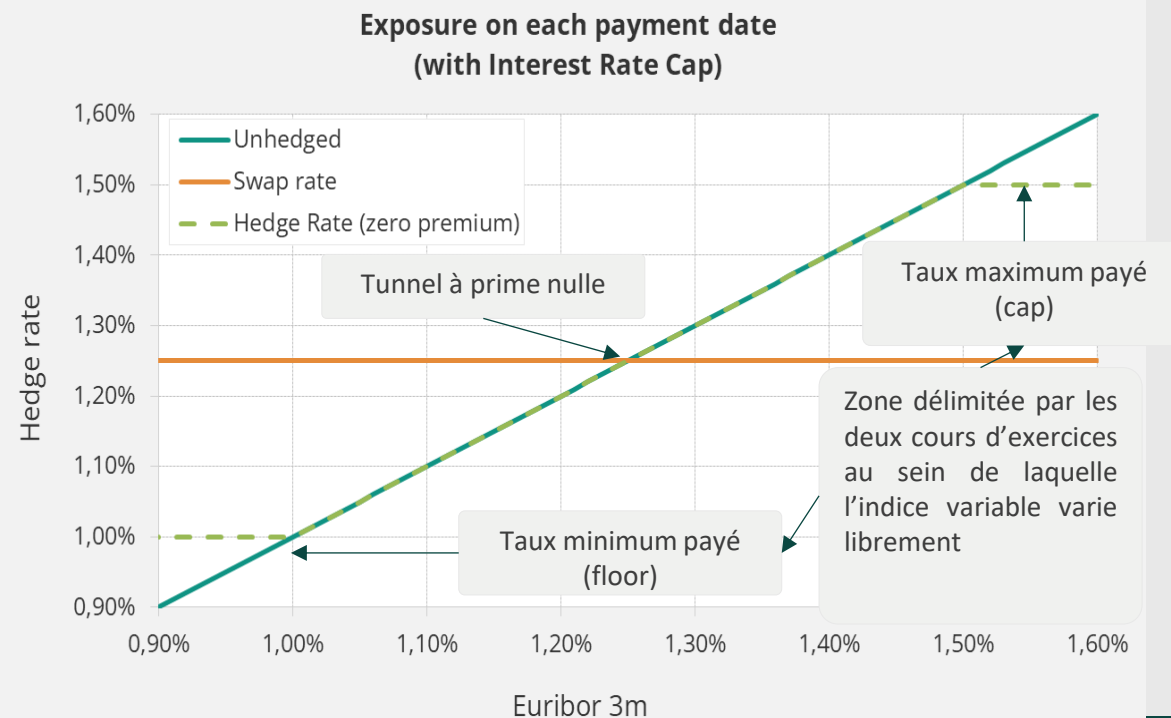
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

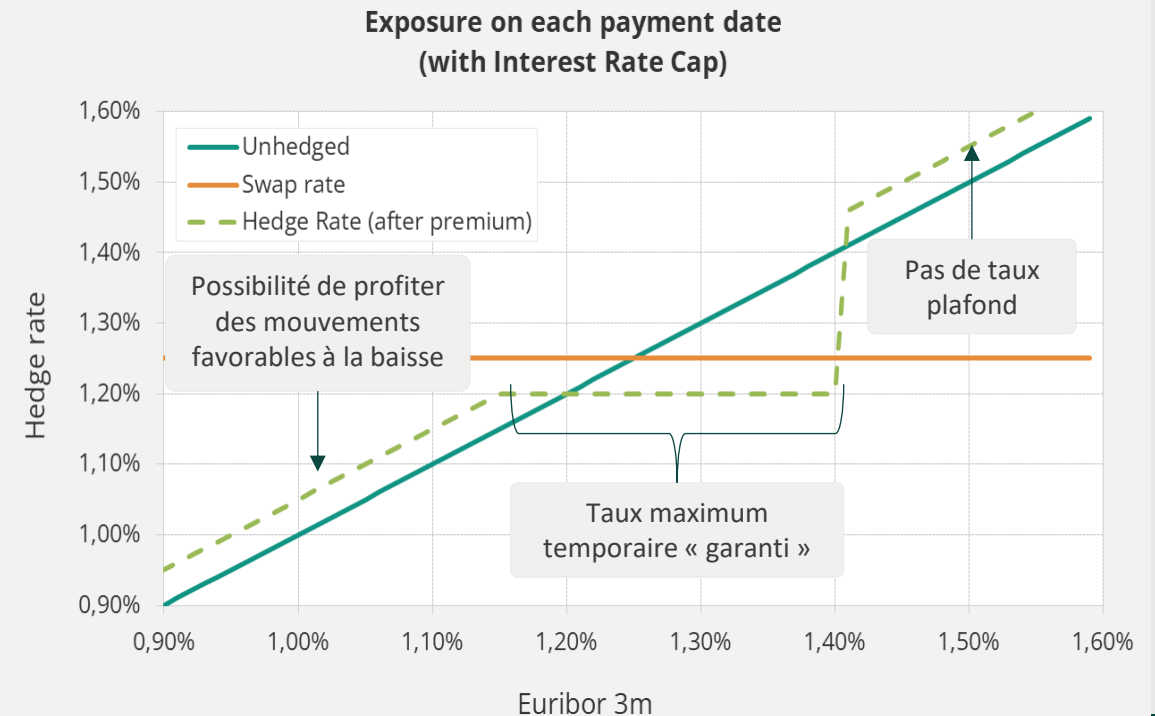
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

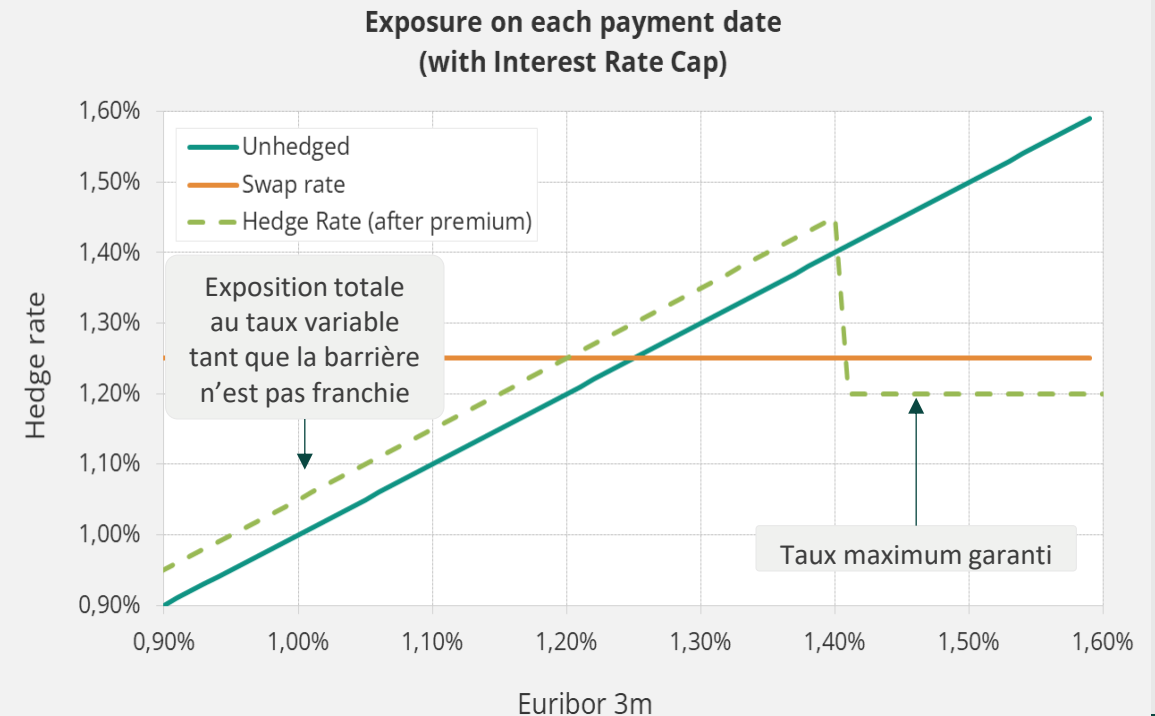
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

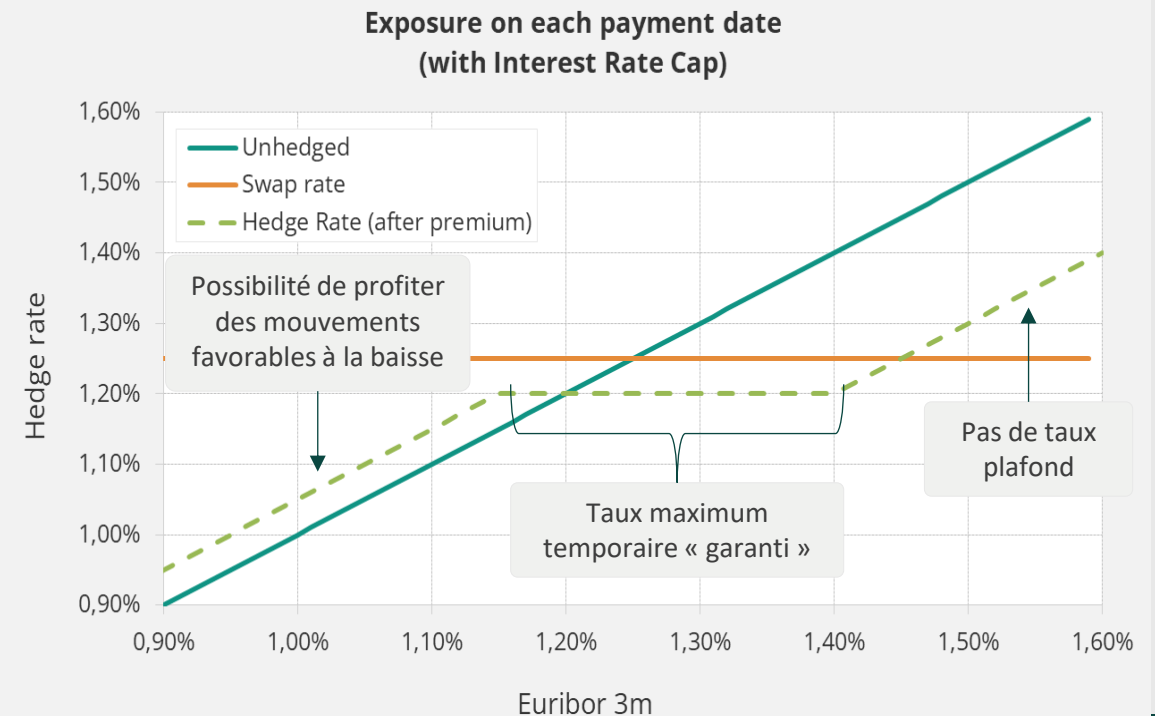
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.